

TARIFS T.T.C. 2023 DU PORT DE BONNE ANSE-LA PALMYRE Plaisance et professionnel du nautisme

Tarifs votés par délibération CS-221205-02 du Comité Syndical du 05/12/2022

PRESTATIONS

CALE DE MISE A L'EAU

Annuel du 01/01 inclus au 31/12 inclus	147,70 €
Saison du 01/04 inclus au 31/08 inclus	86,35 €
à la journée	8,50 €

AUTRES TARIFS

Location de salle à la demi-journée (≤ à 4H00)	65,85 €
Caution pour location de la salle	180,00 €
*** Carte passeport escale	28,25 €
**** Frais de dossier et de recherche	90,00 €
Renouvellement sur liste d'attente (se renseigner auprès de la Capitainerie)	22,00 €
Caution pour badge magnétique	30,00 €
Livre de bord	36,00 €
Livre de bord côtier	24,00 €
*****Pénalité journalière pour branchement illicite aux bornes d'eau et/ou d'électricité	30,00 €

***** Carte passeport escale** : réservée aux plaisanciers disposant d'un contrat annuel dans l'un des ports du Syndicat mixte - Le Syndicat Mixte fixe à 30 le nombre total de cartes délivrées pour les 2 sites (30 premiers demandeurs) et permettant la gratuité de 5 nuits dans l'un des ports adhérents à "Passeport escale".

****** Frais de dossier et de recherche** : tout bateau non titulaire d'un contrat dans le port qui n'aura pas effectué de déclaration d'entrée et/ou qui ne s'acquittera pas de son séjour avant son départ se verra imputer la facturation d'un forfait en sus pour frais de recherche et de dossier. Ce frais s'applique également aux usagers ayant utilisé la cale de mise à l'eau et n'ayant pas réglé la redevance.

*******Pénalité journalière pour branchement illicite aux bornes d'eau et/ou d'électricité par jour** : conformément à l'article II-4 des conditions générales du Syndicat Mixte, les raccordements aux bornes d'eau et/ou d'électricité sont strictement interdits hors de la présence du propriétaire ou de son représentant.